

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 31 mars 2016

**Rapporteur :
Monsieur Christian LE
BIHAN**

N° 7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/04/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/04/2016 (accusé de réception du 06/04/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Cessions aux consorts Delabrousse, Tymen et madame et monsieur Bodilis
d'emprises route du Loch**

Les consorts Delabrousse, madame et monsieur Bodilis, ainsi que les consorts Tymen sollicitent auprès de la ville de Quimper l'acquisition d'emprises, formant la parcelle AB n°224, pour un prix total estimé à 9 480 €.

La ville est propriétaire de la parcelle cadastrée section AB numéro 224 située route du Loch, d'une superficie arpentée de 237 m².

Afin d'agrandir leur propriété respective, les consorts Delabrousse ainsi que madame et monsieur Bodilis ont sollicité auprès de la ville l'acquisition d'emprises de ladite parcelle. Par ailleurs, les consorts Tymen souhaitent également acquérir une partie de ce terrain afin de régulariser les limites de leur parcelle.

La parcelle AB numéro 224 ne présentant pas d'intérêt pour la ville et après consultation de France Domaine, un prix de 40 €/m² a été proposé aux intéressés qui l'ont accepté.

Ainsi, les consorts Delabrousse vont acquérir 111 m², madame et monsieur Bodilis 114 m² et les consorts Tymen 12 m².

Les frais afférents à la vente seront à la charge des acquéreurs.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 – d'accepter les cessions au prix de 40 €/m² ;
- 2 – d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.